



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février

Le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Christine ARNAUDO, Vice-Présidente du CCAS

Nombre de membre en exercice : 17

Date d'envoi de la convocation du Conseil d'Administration : 11 février 2025

PRESENTS : Madame Christine ARNAUDO (Vice-présidente), Monsieur Hocine BENSALD (adjoint au Maire), Madame Marie Catherine BIANCO, Madame Hélène FERRANDI, Madame Gaëlle LECOQ, Madame Nathalie CIPRIANI (conseillères municipales), Madame Claude NAVARRO, Madame Nicole GRANVEAUX, Madame Renée LOPEZ, Madame Myriam GARRASSIN, Madame Corinne PORSIN-RAIDIN;

EXCUSES et REPRESENTES : Monsieur André MOLINO, Président du CCAS, Madame Louisa HAMMOUCHE (Adjointe au Maire) pouvoir à Madame Christine ARNAUDO, Madame Anne OLIVERO (Conseillère municipale), Madame Emilienne MOGGIA pouvoir à Madame Claude NAVARRO, Monsieur Robert FINE, Madame Christiane CAYOL.

DELIBERATION N° 02.02.2025

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire - Exercice budgétaire 2025

Madame la Vice-présidente expose au conseil d'administration :

« En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi n°92.125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, l'examen du budget doit être précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires.

A cet effet, un rapport a été établi et exposé au conseil d'administration dans les délais réglementaires.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), article 107 prévoit qu'une délibération spécifique acte ce débat et donne lieu à un vote ».

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport d'introduction au débat sur les orientations budgétaires de l'année 2025,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le débat d'orientation budgétaire 2025



La Vice-Présidente,

Christine ARNAUDO